

## Aidez-nous à comprendre la façon dont les médicaments agissent en cas d'infection à la COVID-19

**Si vous avez la COVID-19, notifiez les effets indésirables suspectés des médicaments pris pendant que vous êtes malade à votre médecin, votre infirmier, votre pharmacien, directement à l'autorité des médicaments de votre pays ou au fabricant de votre médicament.**

Les patients atteints de la COVID-19 doivent notifier tous les effets indésirables suspectés qu'ils ressentent tant qu'ils sont infectés, y compris ceux survenant avec des médicaments destinés à traiter la COVID-19 ou des affections préexistantes.

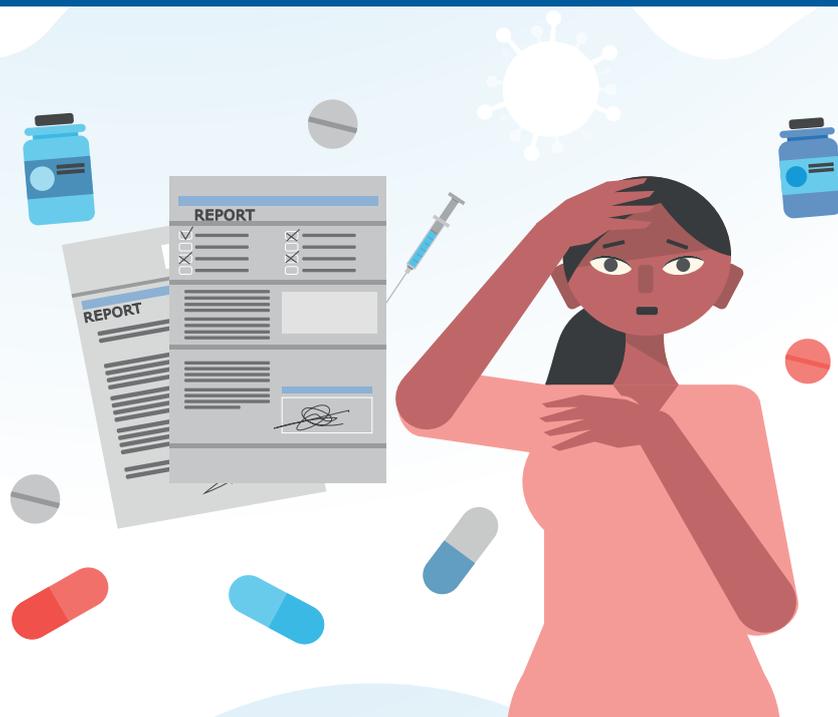
Les effets indésirables suspectés doivent être notifiés même lorsque l'utilisation du médicament concerné n'est pas autorisée dans le traitement de la COVID-19.



Si vous vous inquiétez d'éventuels effets indésirables suspectés qui pourraient être liés à l'utilisation de votre médicament, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien.

**Pour savoir comment notifier des effets indésirables suspectés à votre autorité nationale, veuillez consulter le site web consacré à cette question:**

[http://www.adrreports.eu/fr/report\\_side\\_effect.html](http://www.adrreports.eu/fr/report_side_effect.html)



### Lors du signalement d'un effet indésirable suspecté, veuillez fournir au moins les informations suivantes:

- Votre âge et votre sexe
- L'infection a-t-elle été diagnostiquée au moyen d'un test ou sur la seule base de symptômes cliniques?
- Une description des effets indésirables
- Le nom du médicament (marque ainsi que substance active) suspecté d'avoir provoqué les effets indésirables
- La dose et la durée du traitement par ce médicament
- Le numéro de lot du médicament (figurant sur l'emballage)
- Tout autre médicament ayant été pris à peu près en même temps, y compris les médicaments en vente libre, les remèdes à base de plantes ou les contraceptifs
- Tout autre problème de santé dont vous pourriez être atteint